**Savez-vous que faire en cas d’accident chimique ?**

Dans le courant du mois d’octobre, les autorités fédérales lanceront une campagne de sensibilisation sur le risque Seveso.

**Qu’est-ce qu’une entreprise Seveso ?**

Une entreprise Seveso est une entreprise qui produit, traite ou transforme des matières dangereuses (ex. raffineries, sites (pétro)chimiques). Dans notre commune, il existe [X] entreprises Seveso seuil haut. Pour savoir où elles se situent exactement, vous pouvez consulter le site web [www.seveso.be](http://www.seveso.be).

En Belgique, chaque entreprise Seveso est soumise à une règlementation stricte et des contrôles fréquents y sont organisés. Malgré ces mesures de sécurité strictes, un incident ne peut jamais être exclu. C’est la raison pour laquelle il est important de savoir que faire pour garantir votre sécurité et celle de votre famille.

**Que pouvez-vous faire ?**

Lors d’un incident chimique, les trois conseils suivants vous assurent une bonne protection :

* rentrez dans le bâtiment le plus proche ;
* fermez les portes et fenêtres ;
* écoutez les médias.

**Où trouver de l’information ?**

Vous pouvez-vous rendre à la commune pour aller chercher gratuitement un accroche-porte qui reprend tous les conseils pouvant vous aider à adopter les bons comportements en cas d’incident dans une entreprise Seveso.

Consultez également les sites web [www.seveso.be](http://www.seveso.be) et [www.info-risques.be](http://www.info-risques.be). Vous y trouverez les infos nécessaires sur les actions à entreprendre avant, pendant et après une situation d’urgence.